

Le Parcours Personnalisé de Réussite Educative

Ce tableau est un « concentré » du texte réglementaire.

Objectifs du PPRE	Redonner du sens aux apprentissages. Prévenir l'absentéisme et le décrochage. Organiser l'accompagnement pédagogique différencié de l'élève tout au long du cycle. Permettre de surmonter les difficultés et de progresser.
Elèves concernés	Tout élève qui risque de ne pas maîtriser les attendus de fin de cycle.
Qui est à l'initiative du PPRE ?	L'équipe pédagogique, l'enseignant après repérage, à tout moment de l'année.
Qui met en place le PPRE au collège?	Le chef d'établissement.
Qui élabore le PPRE au collège?	Le professeur principal avec l'équipe pédagogique. L'équipe de vie scolaire.
Qui coordonne le PPRE au collège?	Le professeur principal après concertation de l'équipe dans le second degré.
Le document contractualisé au sein de l'établissement ...	Organise des actions ciblées sur des compétences précises. Précise les objectifs à atteindre. Précise les modalités à mettre en œuvre. Précise les échéances. Précise les modes d'évaluation retenus.

Vous pouvez trouver l'intégralité du document dans le Bulletin Officiel de L'Education Nationale suivant :

[Bulletin officiel \[B.O.\] › n° 31 du 31 août 2006](#) NOR : MENE0601969C

RLR : 514-2 ; 520-0

CIRCULAIRE N°2006-138 DU 25-8-2006